

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 23 |
| Présents                          | 20 |
| Votants                           | 23 |

L'an deux mille vingt-six, le 08 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

**Présents** : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Yann LIMOUSIN, Annalisa DEFILIPPI, Christophe GRANGE, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Bernard MOSIO, Sylvie THOME, Nathalie UCHET, Stéphane ROCHE, Marie GOULARD, Frédéric CHASSAING, Séverine TARQUINI, Damien BRUNIER, Audrey DEREZ, Julien ALBALADEJO, Arthur CULLATI, Patrick FRECON, Emeric FONTAINE.

**Excusées** : JULIEN Nébïa (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Célia RODRIGUEZ (pouvoir à Emeric FONTAINE), SPUIG Marlène (pouvoir à Patrick FRECON).

**OBJET : SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION MUSICALE DE CHAPAREILLAN**  
**57 - 08/10/2026**

Madame Emmanuelle GIOANETTI, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente deux demandes de subventions formulées par l'association musicale de Chapareillan « AMC » :

- Une demande de subvention de fonctionnement de 4 000 € pour l'année 2026,
- Une demande de subvention exceptionnelle de 700 € pour la fête de la musique 2026,

Après avoir entendu le rapport de Madame GIOANETTI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE d'allouer à l'AMC :**

- Une subvention de fonctionnement de 4 000 € pour l'année 2026,
- Une subvention exceptionnelle de 700 € pour la fête de la musique 2026.

CHARGE le Maire de procéder au versement des dites subventions

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance  
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI  
Maire

